

CONFÉRENCE

DES CHAMBRES DE COMMERCE DU SAGUENAY

JONQUIÈRE, le 13 juin 2001

155

DM21

Dérivation partielle de la rivière Manouane
par Hydro-Québec
Saguenay—Lac-Saint-Jean 6211-10-005

MONSIEUR SÉBASTIEN DURAND

Coordonnateur
Secrétariat de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Gouvernement du Québec
575, rue St-Amable
Bureau 2.10
QUÉBEC (Québec)
G1R 6A6

OBJET : Projet de dérivation partielle de la Rivière Manouane

Monsieur,

La Conférence des chambres de commerce du Saguenay qui regroupe les chambres de commerce de Chicoutimi, Jonquière et de La Baie est heureuse de s'associer aux intervenants économiques de notre région pour appuyer le projet de dérivation partielle de la Rivière Manouane.

À la lumière des informations disponibles sur ce projet, la Conférence des chambres de commerce du Saguenay constate qu'aucun des impacts identifiés à ce jour ne remet en cause son acceptabilité environnementale. Les mesures prévues par le promoteur sont, à notre avis, de nature à atténuer ces impacts.

D'un point de vue économique, cette dérivation partielle de la Rivière Manouane permettra d'accroître la production hydroélectrique d'environ trois cent dix-huit millions de kilowattheures annuellement. Le coût de réalisation de ce projet est estimé à cinquante-deux (52) millions de dollars dont vingt (20) millions de dollars devraient revenir sous forme de retombées économiques pour les entreprises du Saguenay-Lac St-Jean.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous ne pouvons que réitérer l'appui de la Conférence des chambres de commerce du Saguenay à ce projet.

les meilleurs. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments



**SYLVAIN BOUCHARD, président
CONFÉRENCE DES CHAMBRES DE
COMMERCE DU SAGUENAY**

BO/cb